

## **AVIS PUBLIC – DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES**

**À toutes les personnes intéressées par deux (2) demandes de dérogations mineures relativement aux immeubles suivants : immeubles situés au 485, boulevard Cadieux et au 1181, rang Saint-Georges.**

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Beauharnois a reçu des demandes de dérogations mineures relativement aux immeubles mentionnés en titre.

### **DM-2017-0025 – 485, boulevard Cadieux**

La demande de dérogation mineure a pour but d'autoriser l'installation d'une enseigne commerciale permanente supplémentaire qui sera apposée sur la marquise du bâtiment.

### **DM-2017-0026 – 1181, rang Saint-Georges**

La demande de dérogation mineure consiste à régulariser la marge latérale gauche qui est à 1,58 mètres et la marge arrière à 1,60 mètres de l'ancien bâtiment de ferme. Les marges minimales latérales prescrites sont de 4 mètres et les marges minimales arrières de 7,5 mètres.

Le conseil municipal statuera sur ces demandes à la suite d'une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à l'occasion d'une séance qui sera tenue le mardi 6 février 2018 à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Beauharnois située au 660, rue Ellice, à Beauharnois. Toute personne intéressée ayant un intérêt aux présentes pourra se faire entendre par le conseil municipal de la Ville de Beauharnois.

**Donné à Beauharnois, ce 17 janvier 2018**

**Manon Fortier, greffière**